



Fontenay-aux-Roses, le 19 février 2023

Madame Agnès Pannier-Runacher
Ministre de la Transition Energétique
244-246 boulevard Saint-Germain
75007 Paris

Objet : lettre ouverte relative au projet de démantèlement de l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN)

Madame la Ministre,

Le 8 février, à travers une intervention orale du Directeur général de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) et un communiqué de presse du Ministère de la transition énergétique (MTE), les salariés de l'Institut ont appris votre projet de réunir les compétences techniques de l'IRSN avec celles de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN). Vous avez demandé au président de l'ASN, à l'administrateur du Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA) et au Directeur général de l'IRSN, de vous proposer d'ici le 20 février, des mesures législatives visant à mettre en œuvre ces évolutions. L'objectif semble être de les intégrer sous forme d'un amendement dans le projet de loi relatif à l'accélération des procédures liées à la construction de nouvelles installations nucléaires à proximité de sites nucléaires existants et au fonctionnement des installations existantes, dite « loi d'accélération du nucléaire ».

L'intersyndicale vous remercie de l'entrevue de près de deux heures que vous lui avez accordée vendredi 17 février. A l'issue de celle-ci, nous vous adressons cette lettre ouverte qui rappelle notre position et nos demandes.

Madame la Ministre, nous vous demandons de renoncer à l'intégration d'un amendement visant le démantèlement de l'IRSN, dans le projet de loi d'accélération du nucléaire qui a déjà été examiné par le Sénat, par le Conseil d'Etat et a fait l'objet d'une étude d'impact.

Lors de notre entrevue, nous vous avons fait part du caractère brutal et sidérant de l'annonce de votre projet pour les salariés. Nous l'avons tous vécu comme une trahison, alors même que nous sommes investis dans notre travail, pour un grand nombre depuis la création de l'IRSN en 2002 ! Nous ne comprenons pas la précipitation avec laquelle cette réforme est engagée à travers un amendement au projet de loi d'accélération du nucléaire qui serait déposé d'ici la fin du mois. Ce calendrier ne permet pas de prendre en compte la complexité d'un système de gouvernance des risques nucléaires et radiologiques qui concerne les installations nucléaires civiles et de défense, les usages médicaux des rayonnements, la gestion de crise, les impacts des rayonnements sur la santé et sur l'environnement, etc. Ce calendrier rend également impossible toute concertation préalable avec les parties prenantes : différentes administrations, exploitants nucléaires, sociétés savantes,



société civile, et plus particulièrement la représentation nationale. Un système de gouvernance des risques nucléaires et radiologiques, construit sur 40 ans, ne peut pas être démantelé en quatre semaines.

Madame la Ministre, si vous décidez de maintenir votre projet de démantèlement de l'IRSN, nous vous demandons de disposer au préalable d'un diagnostic de l'existant et d'une étude d'impact des différents scénarios qui seraient envisagés, réalisés par un groupe pluraliste piloté par la représentation nationale.

Le communiqué du MTE du 8 février indique que l'évolution de l'organisation du contrôle et de la recherche en radioprotection et sûreté nucléaire doit conduire à :

- Renforcer l'indépendance du contrôle en matière de sûreté nucléaire, au sein d'un pôle unique et indépendant de sûreté, afin de garantir un haut niveau d'exigence en matière de sûreté ;
- Consolider, renforcer les compétences et fluidifier les processus d'examen technique et de prise de décision de l'ASN pour répondre au volume croissant d'activités lié à la relance de la filière nucléaire souhaitée par le Gouvernement ;
- Augmenter les synergies en matière de recherche et développement dans le domaine nucléaire contribuant ainsi à la résilience et à l'anticipation des enjeux de long terme de la filière ;
- Garantir dans le temps, au sein de la nouvelle organisation, l'excellence des équipes techniques et scientifiques au niveau national et international.

Ces formulations laissent entendre que l'organisation actuelle serait défailante du seul fait de l'IRSN, alors qu'aucune explication ni justification n'ont été présentées.

Le remède peut s'avérer pire que le mal ! Lors de notre entrevue, nous avons attiré votre attention sur les risques liés au démantèlement de l'IRSN :

- Perte d'indépendance et de transparence : l'intégration de l'expertise dans l'autorité de sûreté va confondre le temps de l'expertise et le temps de la décision. La fusion de ces deux « lignes de défense » en une seule ne peut que dégrader la robustesse globale du système. Elle va également dégrader la confiance du public, que l'IRSN construit pas à pas depuis plus de 20 ans.
- Perte de compétence : le bouleversement annoncé a déjà un impact sur l'attractivité de l'IRSN, les candidats renonçant à rejoindre l'Institut. Il est à craindre une augmentation du nombre de démissions dans les semaines à venir. A moyen terme, la perte de synergie entre recherche en sûreté et radioprotection et expertise dégradera leurs qualités respectives.
- Perte de cohérence entre sûreté et sécurité des installations civiles et de défense : l'intégration de l'expertise dans différentes autorités va conduire à terme à des pratiques différentes de l'expertise et du contrôle. Le principe « même risque – même réponse » sera ainsi progressivement remis en cause, alors que le système actuel permet de le prendre en compte.



En conclusion, si l'intersyndicale reconnaît que tout système est perfectible, pour autant, le système actuel a fait ses preuves et il serait dangereux de le déstabiliser si brutalement, au moment où la France relance un programme nucléaire d'ampleur.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "F. Jeffroy", on a light-colored background.

François Jeffroy
Délégué syndical central CFDT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Luc Codron", on a light-colored background.

Luc Codron
Délégué syndical central CFE-CGC

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Philippe Bourachot", on a light-colored background.

Philippe Bourachot
Délégué syndical central CGT